

Conseil Municipal du 23 novembre 2017

Annexe à l'ordre du jour

1. Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal en date des 23 et 30 juin 2017.

✦ Réunion du 23 juin

Observation de Monsieur Bruno Barca – Point n°8 – Questions diverses : recrutement des moniteurs des centres aérés – Candidatures des filles de M. Barca non retenues – Contradiction avec le compte rendu.

Observation de Monsieur Erick Charton – Point n°8 – Questions diverses : situations particulières évoquées – Récuse les accusations calomnieuses portées sur la municipalité précédente.

✦ Réunions du 30 juin à 19 h et à 19h30

Aucune observation n'a été formulée.

Les comptes rendus des trois réunions déjà transmis aux Conseillers Municipaux sont de nouveau consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Vente des parcelles de terrain à la SCI ALPACA.

En vue de la construction d'un cabinet de chirurgie dentaire et par délibération en date du 16 novembre 2016, le Conseil Municipal avait autorisé la vente à la SCI ALPACA des parcelles B 3223 pour 130 m² et B 3278 (ex 3219p) pour 534 m², soit une superficie globale de 664 m², au prix de 26 560 € (40 € le m²).

Or, le projet de construction du cabinet nécessite d'augmenter de 34 m² la superficie vendue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente à la SCI ALPACA des parcelles B 3223 pour 130 m², B 3278 pour 534 m², B 3279p pour 34 m² situées rue Augustin Tirmont, soit une superficie globale de 698 m², au lieu de 664 m², au prix de 27 920 €, soit 40 € le m², en vue de la construction d'un cabinet de chirurgie dentaire,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant qui seront rédigés par l'étude de Maître Bourriez à Douai,
- d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2016.

Le plan de division provisoire est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

3. Lotissement du Chemin Vert – Décision budgétaire modificative n°1.

Au budget 2017, les écritures du stock final étaient les suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

article 3555 – saisie du stock final + 293 388,30 €

Recettes

article 021 – virement de la section de fonctionnement + 293 388,30 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

article 71355 – saisie du stock final + 293 388,30 €

Dépenses

article 023 – virement à la section d'investissement + 293 388,30 €

Une erreur matérielle s'étant produite, il convient de les corriger et de passer correctement les écritures. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses

article 3555 – saisie du stock final + 186 644,42 €

Recettes

article 021 – virement de la section de fonctionnement + 186 644,42 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

article 71355 – saisie du stock final + 186 644,42 €

Dépenses

article 023 – virement à la section d'investissement + 186 644,42 €

4. Budget communal – Décision budgétaire modificative n°3.

INVESTISSEMENT

Recettes

021-020	Virement de la section de fonctionnement	-	37 400 €
024-020	Ventes des parcelles B 3223, B 3278 et B 3279p rue Augustin Tirmont	+	1 360 €
10222-020	FCTVA	-	4 320 €
13251-822	Participation CAD – Opération Le Village – Mission d’assistance juridique à Maîtrise d’Ouvrage	+	11 050 €
1328-020 (chap 041)	Installation de chauffage – prestation P3	+	29 840 €
1328-020	Remboursement de l'assurance – Travaux au clocher de l’Eglise	-	2 660 €
1328-814	Remboursement de l'assurance – Poteau d’ éclairage public rue Marcel Sembat	+	820 €
1328-814	Remboursement de l'assurance – Mât et mobilier urbain- Rue Marcel Sembat	+	2 850 €
1341-822	DETR – Opération Le Village	-	22 000 €
	Total	-	20 460 €

Dépenses

202-020	Frais liés à la réalisation des documents d’urbanisme	-	9 000 €
2051-020	Changement du Firewall -Serveur mairie	+	2 650 €
2111-020	Frais de géomètre - Parcelle 2072p	+	500 €
2111-020	Frais de géomètre - Chemin de la Haute Voie	+	950 €
2135-020	Travaux au clocher de l’eglise	+	47 000 €
2135-020	Remplacement du tubage extérieur – Chaufferie tennis	+	6 700 €
2135-211	Travaux de sécurisation de l'école Suzanne Lanoy – Alarmes attentat	-	1 750 €
2135-212	Installation de vidéophone, interphone, sirène incendie – Ecole Jules Ferry	-	8 000 €
2135-412	Remplacement de la pompe d’arrosage – Stade de football	+	3 750 €
2138-412	Acquisition de 2 bungalows d’occasion – Stade de football	-	4 000 €
2152-821	Travaux de remplacement du mobilier urbain – Rue Marcel Sembat	+	3 300 €
	Maison de quartier et giratoire		
21534-814	Travaux de dépose et de pose d’un poteau éclairage public – Rue Marcel Sembat	+	2 600 €
2158-020 (chap 041)	Installation de chauffage – Prestation P3	+	29 840 €
2313-020	Construction – Extension du CCAS	-	95 000 €
	Total	-	20 460 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

6419-020	Remboursements sur rémunérations	+	23 500 €
70311-026	Concessions dans les cimetières	+	11 000 €
7067-251	Redevances et droits des services périscolaires /cantine	+	17 000 €
7067- 64	Redevances et droits des services périscolaires / Halte-garderie	+	3 000 €
7351-020	Taxe sur la consommation finale d’électricité	+	2 000 €
744-020	FCTVA	+	2 100 €
74712-020	Participations de l’Etat – Emplois d’avenir	+	8 500 €
74718-020	Autres participations de l’Etat	-	21 500 €
7478-421	Participations d’autres organismes – Contrat Enfance Jeunesse	-	12 800 €
7488-020	Autres attributions et participations	-	13 000 €
	Total	+	19 800 €

<u>Dépenses</u>			
023-020	Virement de la section d'investissement	-	37 400 €
60624-020	Produits de traitement – Services divers	-	2 800 €
60624-823	Produits de traitement – Services espaces verts	-	1 200 €
60632-020	Fourniture de petit équipement – Services divers	-	3 800 €
60632-024	Fourniture de petit équipement – Services Fêtes	-	500 €
60632-823	Fourniture de petit équipement – Services espaces verts	-	1 500 €
6226-020	Honoraires	-	13 000 €
6227-020	Frais d'actes et contentieux	-	2 000 €
64111-020	Rémunérations personnel titulaire	+	10 000 €
64131-020	Rémunérations personnel non titulaire	+	55 000 €
6451-020	Cotisations à l'URSSAF	+	20 000 €
6453-020	Cotisations aux caisses de retraite	+	5 000 €
6531-020	Indemnités des élus	-	6 000 €
6688-020	Autres charges financières	+	500 €
6718-020	Autres charges exceptionnelles	-	2 500 €
		Total	+ 19 800 €

Pour l'essentiel il est précisé :

Investissement/Recettes :

- pour la vente des parcelles à la SCI ALPACA : la somme de 26 560 € avait été prévue au budget 2016 et reprise dans les Restes à Réaliser,
- pour le FCTVA : la somme de 240 000 € avait été inscrite au budget 2017 en section d'investissement. Le montant notifié par la préfecture s'élève à 237 757,75 € réparti comme suit :
 - investissement : 235 680,52 €, soit – 4 320 €
 - fonctionnement : 2 077,23 €, soit + 2 100 € (cf. Recettes de fonctionnement 744-020),
- pour l'opération Le Village : la Communauté d'Agglomération du Douaisis a délibéré sur une prise en charge des frais liés à la mission d'assistance juridique confiée au cabinet AXO à hauteur de 50 % du montant HT de la mission,
- pour les remboursements de l'assurance :
 - clocher de l'église : la somme de 2 660 € avait été prévue pour la remise en place de quelques tuiles de l'église suite à la tempête ayant affecté le clocher. L'intervention n'étant que minime, il n'a pas été donné suite au devis proposé,
 - poteau d'éclairage public de la rue Marcel Sembat : 2 300 € avaient été prévus au budget 2017 suite à un accident survenu le 21 février 2017. Le montant du remboursement s'est révélé supérieur,
 - mât et mobilier urbain de la rue Marcel Sembat : suite à l'accident survenu au mois de septembre dernier, un montant prévisionnel est inscrit. L'expert désigné devra déterminer si le dispositif d'éclairage est également à remplacer,
- pour la DETR : le dossier (aménagement de la voie d'accès – Opération Le Village) déposé au titre de la programmation 2017 n'a pas été retenu. En revanche, il l'a été au titre de la DSIL (70 539,00 €).

Investissement/Dépenses :

→ pour le clocher de l'église, il est rappelé que 80 000 € avaient été prévus pour la réfection du pan endommagé par la tempête. La facture s'est élevée à 58 798,50 € et l'assurance a pris en charge à hauteur de 58 190,50 €. A la réception de ces travaux, il est apparu que les trois autres pans étaient en mauvais état et il a été jugé opportun, compte tenu de la présence sur site de l'échafaudage et de l'entreprise de couverture, de faire effectuer la réfection de ces trois pans. La somme de 47 000 € est donc prévue,

- pour la chaufferie du tennis et pour la sécurité, le remplacement du tubage de la chaufferie est préconisé par le prestataire Idex,
- pour les écoles : la demande de subvention sollicitée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) n'a pas reçu de suite favorable, les travaux seront reportés en 2018,
- pour le stade de football :
 - la pompe d'arrosage du terrain étant défectueuse, il est nécessaire de la remplacer,
 - l'acquisition de deux bungalows n'apparaît plus opportune,
- pour la rue Marcel Sembat : le remplacement du mobilier urbain ou du poteau d'éclairage public fait suite aux dégâts causés par des chocs de véhicule,
- pour les travaux d'extension du CCAS : suite à l'étude de sols qui a été réalisée, des investigations supplémentaires ont été nécessaires. De fait, et dans l'attente du rapport complémentaire, la consultation des entreprises n'a pas été lancée. Une partie des crédits prévus pour ces travaux a été transférée à l'article 2135-020 pour la réfection du clocher de l'église.

Fonctionnement/Recettes :

- Remboursements sur rémunérations : le versement de la CNP s'est avéré supérieur aux prévisions en raison de dossiers qui se sont débloqués,
- Emplois d'avenir : la prise en charge de l'Etat pour les nouveaux contrats est passé de 793 €/contrat/mois à 1 100 €,
- Autres participations de l'Etat : en diminution en raison également de la diminution du nombre de contrats,
- Pour le Contrat Enfance Jeunesse : un indû est appliqué par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord en raison de la non production de certains documents demandés lors du contrôle effectué sur la gestion 2015,
- Autres attributions et participations (7488) : l'acompte sur le fonds d'amorçage ne sera plus perçu compte tenu du retour à la semaine scolaire de quatre jours,
- Personnel non titulaire : personnel venant compenser les contrats aidés pour lesquels aucun renouvellement ou autre nouvelle souscription n'a été possible. L'augmentation des cotisations (URSSAF/Caisses de retraite) en découle.

5. Restructuration d'emprunts.

Après discussion avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France, un réaménagement des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne en 2011 et 2013 :

- emprunt n° 20110084-001 d'un montant de 2 800 000 € d'une durée de 20 ans au taux de 4,74 %, échéances trimestrielles d'un montant de 54 365 €, durée résiduelle : 13,50 ans,
- emprunt n°20110084-002 d'un montant de 700 000 € d'une durée de 20 ans au taux de 4,25 %, échéances trimestrielles d'un montant de 13 033,06 €, durée résiduelle : 15,25 ans

en vue d'un rallongement de leur durée de cinq ans, sans modification de taux, soit :

- jusque 2036 pour le premier avec une échéance qui passerait à 43 982,06 € avec effet au 06/02/2018, après paiement de l'échéance,
- jusque 2038 pour le second avec une échéance qui passerait à 10 767,26 € avec effet au 15/01/2018, après paiement de l'échéance,

apparaît possible.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter la Caisse d'Épargne dans ce sens et à mener avec elle la négociation nécessaire en vue de l'élaboration des avenants aux contrats,
- à signer lesdits avenants avec la Caisse d'Épargne.

Les tableaux d'amortissement initiaux et les propositions de la Caisse d'Épargne sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

6. Réaménagement du Centre bourg – Opération Le Village – Aménagement de la voie d'accès pour la création de logements sociaux et de services médicaux – Attribution du marché de travaux – Autorisation de signature du marché.

Pour la réalisation des travaux « Réaménagement du Centre bourg- Opération Le Village – Aménagement de la voie d'accès pour la création de logements sociaux et de services médicaux », VRD/espaces verts, une consultation des entreprises a été lancée selon la procédure adaptée avec un avis de marché public publié au BOAMP le 29 septembre 2017 et des date et heure limites de remise des plis fixées au lundi 23 octobre 2017 à 12 heures. Le marché n'est pas alloti.

Le montant des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre s'élève à 316 633,10 € HT. Une subvention d'un montant de 70 539,00 € a été attribuée à la commune au titre de la DSIL 2017.

Quatre entreprises ont déposé une offre :

- Jean Lefebvre Nord, 380, rue Jean Perrin – ZI Douai Dorignies – BP 525 – 59505 DOUAI Cedex
- Leclercq TP, ZAE Nord – RD 942 Lieu dit « Voyette de Vertain » - 59730 SOLESMES
- Atalian/Pinson, 2, rue Georges Brassens – CRT 3 – 59273 FRETIN
- Eiffage, Rue des Coopérateurs – BP 108 – 59722 DENAIN Cedex.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- valeur technique de l'offre : 30 points/100
- cohérence du planning et délais d'exécution : 10 points/100
- prix : 60 points/100

Suite à l'analyse des plis, le classement des entreprises est le suivant :

	Critère Prix / 60 points	Critère technique + Planning / 40 points	Total / 100 points	Classement
Jean Lefebvre	52,99	33,00	85,99	2
Leclercq TP	58,31	25,50	83,81	3
Atalian/Pinson	60,00	33,00	93,00	1
Eiffage	50,01	23,00	73,00	4

Compte tenu de ce classement, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché de travaux pour le réaménagement du Centre bourg- Opération Le Village – Aménagement de la voie d'accès pour la création de logements sociaux et de services médicaux à l'entreprise Atalian/Pinson pour un montant de 264 932,76 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.

Le rapport d'analyse est consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

7. Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD).

7.1- Fonds de concours communautaire

Dans le cadre de son budget 2017, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes dans le financement d'équipements publics ou de leur amélioration. Chaque commune dispose d'une somme qu'elle peut affecter en ce sens.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention relative au fonds de concours communautaire de l'année 2017 d'un montant de 20 000 € affectés aux travaux – Réaménagement du centre bourg – restructuration des abords de la mairie et du CCAS,
- d'autoriser M. le Maire à signer ce document qui est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie et sur le site Internet de la commune.

7.2- Rapport de la commission locale de transferts de charges – Compétence Tourisme

A la suite de la prise de compétence en matière de tourisme par la CAD, la commission locale des transferts de charges s'est réunie le mardi 26 septembre 2017.

La CAD demande aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport qui est consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

8. Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis – Service Energie Collectivité - Adhésion.

Par délibération en date du 10 mars 2015, la commune a adhéré au Service Energie collectivité (SEC) mis en place par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis.

Les conventions arrivant à échéance à la fin de cette année, le Syndicat demande aux communes qui souhaitent bénéficier de ce dispositif pour la période 2018-2020 de délibérer sur un accord de principe.

Le montant de la cotisation sera déterminé en fonction du nombre de communes adhérentes. Il est précisé que le montant annuel de cette cotisation est actuellement de 4 100,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord de principe à l'adhésion de la commune au Service Energie Collectivité à partir du 1^{er} janvier 2018 et pour une période de trois ans,
- d'autoriser M. le Maire à signer les éventuels documents qui pourraient lui être soumis.

9. Subventions à allouer.

9-1 - Aux associations locales ayant participé au défilé carnavalesque du 13 juillet 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer aux associations ayant participé au défilé carnavalesque du 13 juillet 2017 une subvention de 150,00 €. Ces associations sont les suivantes :

- Association FrisonLand & Co
- Les carabiniers de Raimbeaucourt
- Extravadance
- Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt
- Association Ainsi Font
- APE du centre
- Top Dance
- Société Gymnastique Jeune France.

9-2 – Subvention exceptionnelle à l'association Extravadance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association Extravadance une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € en raison de sa participation à l'animation de la soirée de l'Elan du cœur qui s'est déroulée le 23 septembre dernier.

10. Séjour à la neige – Détermination du montant de la participation des familles.

Pour le séjour à la neige organisé chaque année par la commune en direction des enfants des écoles de Raimbeaucourt âgés de 9 à 11 ans, scolarisés en classe de CM2, il apparaît opportun de fixer désormais la participation des familles pour les inscriptions d'un enfant selon un pourcentage du coût du séjour, tout en tenant compte, pour les familles Raimbeaucourtoises, du quotient familial, soit :

	Quotient familial	% du coût du séjour
Familles Raimbeaucourtoises	0 à 499 €	33 %
	500 à 899 €	39 %
	900 € et +	45 %
Familles extérieures		90 %

Ainsi et pour exemple, pour le séjour, qui se déroulera du samedi 24 février au dimanche 04 mars et en prenant pour base un coût par enfant de 920 €, la participation des familles serait de :

	Quotient familial	Participation pour un enfant	% du coût du séjour	% du coût du séjour restant à la charge de la commune
Familles Raimbeaucourtoises	0 à 499 €	303,60 €	33 %	67 %
	500 à 899 €	358,80 €	39 %	61 %
	900 € et +	414,00 €	45 %	55 %
Familles extérieures		828,00 €	90 %	10 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les modalités de détermination de la participation des familles proposées ci-dessus et ce, à partir de 2018,
- de permettre aux familles de s'acquitter en deux fois du montant de leur participation avec émission des titres pour l'un dès la fin du séjour, et pour l'autre le mois suivant. A cet effet, le Trésorier sera sollicité.

Pour rappel, pour les séjours 2016 et 2017, sachant que le coût de la prestation pour un enfant était respectivement de 857 € et de 915 €, la participation des familles était la suivante :

	Quotient familial	2016			2017		
		Participation	% du coût du séjour	% restant à la charge de la commune	Participation	% du coût du séjour	% restant à la charge de la commune
Familles Raimbeaucourtoises	0 à 499 €	300,00 €	35 %	65 %	300,00 €	33 %	67 %
	500 à 899 €	350,00 €	41 %	59 %	350,00 €	38 %	62 %
	900 € et +	400,00 €	47 %	53 %	400,00 €	44 %	56 %
Familles extérieures		836,00 €	97 %	3 %	836,00 €	91 %	9 %

11. Détermination du montant de la dotation forfaitaire allouée aux écoles pour 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2018 le montant de la dotation forfaitaire versée par enfant aux écoles de Raimbeaucourt qui avait été fixé en 2017, soit :

- maternelle : 46,00 €
- élémentaire : 51,00 €

12. Cimetière communal/Columbarium – Détermination du montant des taxes et du montant de la location d'une case cinquantenaire.

En 2017, les montants des taxes :

- d'inhumation en caveau,
- d'inhumation des cendres,
- de dispersion des cendres

ont été fixés à 80,00 € chacune et le montant de la location d'une case cinquantenaire à 1 615,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire à partir de 2018 ces montants.

13. Enseignement musical dans les écoles – Convention financière à passer avec l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt – Année 2017/2018.

Dans le cadre de l'enseignement musical dispensé dans les trois écoles de Raimbeaucourt, il est proposé au Conseil Municipal :

- de passer avec l'Ecole de Musique Intercommunale de Raimbeaucourt une convention financière pour l'année scolaire 2017/2018 avec versement d'une subvention de fonctionnement de 5 375 € pour cinq interventions hebdomadaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le rapport des interventions 2016/2017 et la convention sont joints en annexe de la présente, consultables dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

14. Syndicat Mixte des transports du Douaisis – Carte Or.

Les critères d'attribution par le syndicat de la carte Or demeurent inchangés pour 2018. Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à 21,00 €, soit 50 % du coût de la carte qui est de 42,00 €.

Il est précisé qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017, une personne de la commune a bénéficié de ce dispositif.

15. Délégation du Conseil Municipal au Maire - Article L 2122-22 du CGCT.

15-1 - Droit de préemption

Depuis les Conseils Municipaux du 30 juin 2017, la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

15-2 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été ouverte auprès de l'Agence France Locale selon les conditions suivantes :

- montant : 250 000 € - encours plafond
- taux d'intérêt : Eonia + 0,39 % mensuel base exact/360
- durée : maximum 364 jours
- commission de non-utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360
- commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond

Il est précisé que 100 000 € ont été débloqués le 03 août 2017 et remboursés le 21 septembre 2017.

La photocopie de l'arrêté du 30 juin 2017 est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15-3 – Tarifs communaux

15-3-1 – Tarif pour le service de garderie du mercredi

Pour le service de garderie mis en place le mercredi de 7h15 à 13h à partir de la rentrée scolaire 2017, les tarifs d'inscription ont été fixés comme suit :

Quotient familial	Enfants avec parents résidant à Raimbeaucourt	Enfants avec parents résidant à l'extérieur
0 à 499 €	1,80 € par heure	2,60 € par heure
500 à 899 €	2 € par heure	3,20 € par heure
900 € et +	2,40 € par heure	3,80 € par heure

La photocopie de l'arrêté en date du 22 août 2017 est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15-3-2 – Tarifs des services communaux à partir du 1^{er} janvier 2018

Une augmentation de 0.20 € a été appliquée aux tarifs des services :

- de restauration scolaire,
- de la garderie sauf celle du mercredi qui ont été fixés par arrêté du 22 août 2017 (cf. ci-dessus),
- des accueils collectifs de mineurs.

Les autres tarifs sont maintenus au même niveau que 2017.

La photocopie de l'arrêté en date du 15 novembre 2017 est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

15-4 - Marché selon la procédure adaptée

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à AUTREMENT DIT, 30, rue des Glycines à Lille, pour les travaux de réaménagement des abords de la mairie et du CCAS a été ajusté. Il est passé de 31 706,81 € HT à 30 714,20 € HT. La photocopie de l'arrêté en date du 03 novembre 2017 est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16. Questions diverses.

